

Membres de la Chambre des communes,

Vous serez priés de pourvoir, pour la prochaine année financière, à tous les services essentiels, à la défense nationale, ainsi qu'à l'exécution des engagements que nous avons contractés sous l'empire de la Charte des Nations Unies et du Traité de l'Atlantique-Nord.

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Puisse la divine Providence bénir vos délibérations.

La Chambre des communes se retire.

Il plaît à Son Excellence le Gouverneur général de se retirer.

Le Sénat reprend sa séance.

Prière.

BILL CONCERNANT LES CHEMINS DE FER

PREMIÈRE LECTURE

L'honorable M. King (au nom de l'honorable M. Robertson) présente le bill A intitulé: loi concernant les chemins de fer.

Le bill est lu pour la 1^{re} fois.

COMITÉ DES ORDRES PERMANENTS ET DES PRIVILÈGES

MOTION TENDANT À LA NOMINATION

L'honorable M. King (au nom de l'honorable M. Robertson) avec l'assentiment du Sénat propose:

Que tous les sénateurs présents durant la session actuelle forment un comité chargé d'examiner les us et coutumes du Sénat, ainsi que les privilèges du Parlement, et que ledit comité soit autorisé à se réunir dans l'enceinte du Sénat selon qu'il le jugera nécessaire.

La motion est adoptée.

COMITÉ DE SÉLECTION

MOTION TENDANT À LA NOMINATION

L'honorable M. King (au nom de l'honorable M. Robertson): Honorables sénateurs, avec votre assentiment, je propose:

Que conformément à l'article 77 du Règlement, les honorables sénateurs Aseltine, Beaubien, Gouin, Haig, Hugessen, McDonald, Quinn, Robertson et Taylor forment un comité de sélection chargé de désigner les sénateurs qui feront partie des divers comités permanents de la présente session. Ledit comité fera rapport avec toute la diligence possible des noms des sénateurs ainsi désignés.

(La motion est adoptée.)

DISCOURS DU TRÔNE

MOTION TENDANT À L'ÉTUDE

L'honorable M. King (au nom de l'honorable M. Robertson) propose que le discours prononcé aujourd'hui par Son Excellence le Gouverneur général devant les Chambres du Parlement soit mis à l'étude lundi prochain.

L'honorable M. Marcotte: Est-ce à dire que nous nous réunirons lundi?

L'honorable M. King: Je vais aborder la question en proposant l'ajournement.

(La motion est adoptée.)

AJOURNEMENT—SÉANCE DU LUNDI

L'honorable M. King (au nom de l'honorable M. Robertson) propose qu'à la fin de la séance d'aujourd'hui le Sénat s'ajourne jusqu'à lundi prochain, à 8 heures du soir.

L'honorable M. Marcotte: Honorables sénateurs, je m'y oppose jusqu'à un certain point. Comme vous le savez, les banques sont maintenant fermées le samedi. Or, d'ordinaire, le Sénat ne siège pas le lundi; nous pouvons donc transiger nos affaires avec les banques ce jour-là; mais voici qu'on tente maintenant de nous l'enlever. Je ne vois rien qui presse au point où il nous faille entreprendre notre besogne dès lundi. Nous ne l'avons jamais fait si tôt au début de la session. Le Sénat n'a pas l'habitude de se réunir le lundi, sauf vers la fin de la session. Je suis homme d'affaires, vous l'êtes vous aussi et d'autres collègues le sont également. Qu'on nous laisse au moins une journée libre, au cours de la semaine, pour vaquer à nos affaires de banque.

L'honorable M. King: On tiendra compte, sans doute, de l'objection de mon honorable ami, mais je crois que nous pourrions l'examiner à un moment plus opportun.

L'honorable M. Marcotte: Mais nous n'en aurons pas l'occasion advenant l'adoption de cette motion tendant à l'ajournement jusqu'à lundi.

L'honorable M. King: J'ai proposé la motion.

Des voix: Adopté!

(La motion est adoptée.)

Le Sénat s'ajourne jusqu'au lundi 24 novembre, à 8 heures du soir.